DIVISION DES EXAMEN

B.P.: 13904 - YAOUNDE Tél.: +237 222 30 55 66 - Fax: +237 222 30 55 67 e-mail: officebaccam@obc.cm - Site web: www.obc.cm



HORAIRES, DUREES ET COEFFICIENTS DES EPREUVES FACULTATIVES DU BACCALAUREAT DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL

Séries A, ABI, C, D, E, TI Session 2016

DATE	HORAIRES		EPREUVES	DUREE
	A partir de 08H00	Manual Labour/ Handicraft / Drawing		1H
			1 ^{er} groupe	
		Dessin d'art		1H
	A partir de 08H00	Education ménagère		1H
8		Education musicale		1H
0 1104		Langues anciennes	Grec	1H30
Samedi 04 juin 2016			Latin	1H
		Langue viva	nte*	1H30
			2 ^e groupe	
	A partir de 09H30 et par tranche	TP Chimie		2H
		TP Informatique		1H
		TP Physique		2H
		TP SVT		2H

Chaque candidat peut choisir deux épreuves dont l'une du 1er groupe et l'autre du 2ème groupe. NB:

*La langue vivante étrangère choisie doit être différente de la ou (les) langue(s) traitée(s) par le candidat comme épreuve(s) obligatoire(s).

Textes de référence :

- Arrêté Nº 17/B1/10431/MINEDUC/DEXC du 29 mars 1995 fixant certaines modalités d'application du décret N°95/035 du 24 février1995 portant organisation des Baccalauréats de l'Enseignement Secondaire.

- Décision N° 88/12 MINESEC/SG/IGE/IP-INFO du 20 mars 2012 portant définition de l'épreuve d'Informatique au Baccalauréat de l'Enseignement Secondaire, séries A, C et D.

- Arrêté Nº 127 CAB/PM du 10 septembre 2012 fixant la nature, le volume horaire et le coefficient de l'épreuve d'éducation physique et sportive en formation continue et aux examens officiels ;

- Décision N° 184 MINSEP/CAB du 27 novembre 2012 fixant les critères d'évaluation pratique et théorique de l'épreuve d'éducation physique et sportive en formation continue et aux examens officiels ;

- Décision Nº 185 MINSEP/CAB du 27 reprembre 2012 portant organisation de l'épreuve d'éducation physique et

sportive en formation continue et aux examples officiels.

- Décision N° 001/16/MINESEC/SG/IGE/CHP-BIL officiels. P-BIL du 14 janvier 2016 portant organisation de l'épreuve de Oral communication à l'exame 4 Bilingue.

Fait à Yaoundé, le 14 AVR. 2016

DIVISION DES EXAMENS

-mail: officebaccam@obc.cm - Site web: www.obc.cm

B.P.: 13904 - YAOUNDE Tél.: +237 22 30 55 66 - Fax: +237 22 30 55 67



HORAIRES, DUREES ET COEFFICIENTS DES EPREUVES DU BACCALAUREAT DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL

Série ABI : Lettres Bilingues Session 2016

		EPREUVES OBLIGATOIRES		
DATES	HORAIRES	EPREUVES	DUREE	COEFFI- CIENTS
	08H00 - 12H00	Littérature ou Culture Générale	4H	2
Mardi 31 mai 2016	13H00 - 15H00	Langue Française	2H	2
2010	15H30 - 17H30	Sport and Physical Education	2H	2
Mercredi 01	08H00 - 12H00	Philosophie	4Н	4
juin 2016	13H00 - 17H00	Intensive English	4H	4
	08H00 - 11H00	Mathématiques	3Н	2
Jeudi 02 juin	13H00 - 15H00	Histoire ou Géographie	2Н	2
2016	15H30 - 17H30	Citizenship Education	2Н	2
Vendredi 03 juin 2016	08H00 - 11H00	Langue Vivante II	3Н	2
	13H00 - 14H00	Informatique théorique	· 1H	2

NB: Langue vivante II: Allemand - Espagnol - Arabe.

Textes de référence :

- Arrêtés n° 08/C/25/MINEDUC/SG/IGP/ESG/ESTP du 16 Février 1996 définissant les épreuves du Baccalauréat ESG et n° 25/C/20/MINEDUC/SG/IGP/ESG/DEXC du 23 Avril 1999 modifiant certaines dispositions des arrêtés n° 17/B1/10431 et n° 07/C/20/MINEDUC/SG/IGP/ESG/DEXC des 31 Mars 1995 et 15 Février 1996 définissant les épreuves des Baccalauréats de l'Enseignement Secondaire Général.
- Décision n° 88/12 MINESEC/SG/IGE/IP-INFO du 20 mars 2012 portant définition de l'épreuve d'Informatique au Baccalauréat de l'Enseignement Secondaire, séries A, C et D.
- Arrêté N° 298/15 MINESEC/IGE/IP-BIL/SH/OVS du 25 septembre 2015 portant création de la série Bilingue à l'examen des Baccalauréats de l'Enseignement Secondaire Général (Baccalauréat A Bilingue)



DIRECTION

-----DIVISION DES EXAMENS XKX

B.P.: 13904 - YAOUNDE Tél.: +237 222 30 55 66 - Fax: +237 222 30 55 67 e-mail: officebaccam@obc.cm - Site web: www.obc.cm



REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix-Travail-Patrie

HORAIRES, DUREES ET COEFFICIENTS DES EPREUVES DU BACCALAUREAT DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL Série ABI: Lettres Bilingues Session 2016

	EPF	REUVE ORALE		
DATES	HORAIRES	EPREUVE	DUREE	NOMBRE DE POINTS ALLOUES
Du Mardi 24 au Vendredi 27 Mai 2016	A partir de 8 heures et par plage de 20 minutes	Oral Communication	20 mn	10 points

Textes de référence :

- Arrêté N° 298/15 MINESEC/IGE/IP-BIL/SH/OVS du 25 septembre 2015 portant création de la série Bilingue à l'examen des Baccalauréats de l'Enseignement Secondaire Général (Baccalauréat A Bilingue)
- Décision Nº 001/16/MINESEC/SG/IGE/OBC/IP-BIL du 14 janvier 2016 portant organisation de l'épreuve de Oral communication à l'examen Baccalauréat A4 Bilingue.

14 AR. 2016 Fait à Yaoundé, le

Directeur.

Dr. Albalsege Kacharis

DIVISION DES EXAMENS 4



B.P.: 13904 - YAOUNDE Tél.: +237 22 30 55 66 - Fax: +237 22 30 55 67 e-mail: officebaccam@obc.cm - Site web: www.obc.cm



Paix-Travail-Patrie

HORAIRES, DUREES ET COEFFICIENTS DES EPREUVES DU BACCALAUREAT DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL

Séries A1, A2, A3, A4, A5 : Lettres et Philosophie

Session 2016

	EPI	REUVES OBLIGATOIRES		
DATES	HORAIRES	EPREUVES	DUREE	COEFFI
Mardi 31 mai 2016	08H00 - 12H00	Littérature ou Culture Générale (A1, A2, A3, A4, A5)	4H	2
	13H00 - 15H00	Langue Française (A1, A2, A3, A4, A5)	2Н	2
	15H30 - 17H30	Education Physique et Sportive Théorique ⁽¹⁾	2H	2
	001100 101100	Philosophie (A1, A2, A3, A4)	4H	4
Mercredi 01 juin 2016	08H00 - 12H00	Philosophie (A5)	4H	2
	13Н00 – 16Н00	Anglais (A1, A2, A3, A4)	3Н	3
	13H00 – 17H00 Anglais (A5)	4H	4	
	08H00 - 11H00	Mathématiques (A3, A4)	3Н	2
Jeudi 02 juin 2016	13H00 – 15H00	Histoire ou Géographie (A1, A2, A3, A4, A5)	2Н	2
2010	15H30 – 17H30	Education à la Citoyenneté et à la Morale (A1, A2, A3, A4, A5)	2Н	2
	08H00 - 11H00	Langue Vivante II (A2, A4)	3Н	2
. \	08H00 - 11H00	Langue Vivante II (A5)	3Н	3
Vendredi 03	13H00 - 14H00	Informatique théorique	1H	2
juin 2016	14H30 - 17H30	Grec (A1)	3Н	2
	14H30 - 17H30	Latin (A1, A2, A3)	3Н	2
	14H30 - 17H30	Langue Vivante III (A5)	3Н	2

NB: Langue vivante II: Allemand - Espagnol - Arabe - Italien - Chinois.

Langue vivante III: Italien ou Russe.

(1)Tout candidat n'ayant pas de notes en EPS pratique ou théorique sera déclaré refusé.

Textes de référence :

Arrêtés nº 08/C/25/MINEDUC/SG/IGP/ESG/ESTP du 16 Février 1996 définissant les épreuves du Baccalauréat ESG et nº 25/C/20/MINEDUC/SG/IGP/ESG/DEXC du 23 Avril 1999 modifiant certaines dispositions des arrêtés nº 17/B1/10431 et nº 07/C/20/MINEDUC/SG/IGP/ESG/DEXC des 31 Mars 1995 et 15 Février 1996 définissant les épreuves des Baccalauréats de l'Enseignement Secondaire Général.

Décision nº 88/12 MINESEC/SG/IGE ars 2012 portant définition de l'épreuve d'Informatique au

Baccalauréat de l'Enseignement S

17 mars 2016 instituant et définissant l'épreuve de chinois à Arrêté N°72/16/ MINESEC/SG, l'examen du Baccalauréat de l nseignemen

Yaoundé, le

In Mibalisy's Rachario

DIRECTION

DIVISION DES EXAMENS



REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix-Travail-Patrie

B.P.: 13904 - YAOUNDE

Tél.: +237 222 30 55 66 - Fax: +237 222 30 55 67 e-mail: officebaccam@obc.cm - Site web: www.obc.cm

HORAIRES, DUREES ET COEFFICIENTS DES EPREUVES DU BACCALAUREAT DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL

Série C: Mathématiques et Sciences Physiques

Session 2016

	EPI	REUVES OBLIGATOIRES		
DATES	HORAIRES	EPREUVES	DUREE	COEFFI- CIENTS
Mardi 31 mai 2016		Littérature ou Culture Générale*	3Н	1
	08H00 - 11H00	Philosophie *	3Н	2
	13H00 - 15H00	Langue Française*	2H	1
	15H30 - 17H30	Education Physique et Sportive Théorique ⁽¹⁾	2Н	2
Mercredi 01	08H00 - 12H00	Mathématiques	4H	5
juin 2016	13Н00 – 16Н00	Anglais	3Н	2
	08H00 - 12H00	Physique	4H	4
Jeudi 02 juin 2016	13H00 - 15H00	Histoire ou Géographie	2H	1
2010	15H30 - 17H30	Education à la Citoyenneté et à la Morale	2Н	2
	08H00 - 10H00	Sciences de la Vie et de la Terre	2Н	1
Vendredi 03 juin 2016	13H00 – 14H00	Informatique théorique	1H	2
Juin 2010	14H30 - 17H30	Chimie	3Н	2

<u>NB</u>* Le candidat composera en français (littérature/culture générale et langue française) ou en philosophie.

(1) Tout candidat n'ayant pas de notes en EPS pratique ou théorique sera déclaré refusé.

Textes de référence :

 Arrêtés n° 08/C/25/MINEDUC/SG/IGP/ESG/ESTP du 16 Février 1996 définissant les épreuves du Baccalauréat ESG et n° 25/C/20/MINEDUC/SG/IGP/ESG/DEXC du 23 Avril 1999 modifiant certaines dispositions des arrêtés n° 17/B1/10431 et n° 07/C/20/MINEDUC/SG/IGP/ESG/DEXC des 31 Mars 1995 et 15 Février 1996 définissant les épreuves des Baccalauréats de l'Enseignement Secondaire Général.

Décision n° 88/12 MINESEC/SG/IGE/IP-INFO du 20 mars 2012 portant définition de l'épreuve d'Informatique

PUBLIC OFOC

au Baccalauréat de l'Enseignement Secondairo de les A, C et D.

aita goundé, le 1 4 AVR. 2016

e Directeur,

Dir Mbatsogo Kachario

DIVISION DES EXAMENS

B.P.: 13904 - YAOUNDE Tél.: +237 222 30 55 66 - Fax: +237 222 30 55 67 e-mail: officebaccam@obc.cm - Site web: www.obc.cm



REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix-Travail-Patrie

Paix-Travail-Patrie

HORAIRES, DUREES ET COEFFE MAN AS DES EPREUVES DU BACCALAUREAT DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL

Série D : Mathématiques et Sciences de la Vie et de la Terre

Session 2016

	EPI	REUVES CBLIGATOIRES		
DATES	HORAIRES	EPREUVES	DUREE	COEFFI- CIENTS
Mardi 31 mai 2016	007700 117700	Littérature ou Culture Générale*	3H	1
	08H00 - 11H00	Philosophie*	3Н	2
	13H00 - 15H00	Langue Française*	2H	1
	15H30 - 17H30	Education Physique et Sportive Théorique(1)	2H	2
Mercredi 01	08H00 - 12H00	Mathématiques	4H	4
juin 2016	08H00 - 12H00 Mathématiques 13H00 - 16H00 Angleis	3Н	2	
	08H00 - 11H00	Physique	3Н	2
Jeudi 02 juin 2016	13H00 - 15H00	Histoire ou Géographie	2H	1
2010	15H30 - 17H30	Education à la Citoyenneté et à la Morale	2H	2
Vendredi 03 juin 2016	08H00 - 12H00	Sciences de la Vie et de la Terre	4H	5
	13H00 - 14H00	Informatique théorique	1H	2
	14H30 - 17H30	Chimie	3Н	2

NB * Le candidat composera en français (littérature/culture générale et langue française) ou en philosophie.

(1) Tout candidat n'ayant pas de notes en EPS pratique ou théorique sera déclaré refusé.

Textes de référence :

- Arrêtés n° 08/C/25/MINEDUC/SG/IGP/ESG/ESTP du 16 Février 1996 définissant les épreuves du Baccalauréat ESG et n° 25/C/20/MINEDUC/SG/IGP/ESG/DEXC du 23 Avril 1999 modifiant certaines dispositions des arrêtés n° 17/B1/10431 et n° 07/C/20/MINEDUC/SG/IGP/ESG/DEXC des 31 Mars 1995 et 15 Février 1996 définissant les épreuves des Baccalauréats de l'Enseignement Secondaire Général.
- Décision nº 88/12 MINESEC/SG/IGE/P-INFO du 20 mars 2012 portant définition de l'épreuve d'Informatique au Baccalauréat de l'Enseignement Secondaire, séries A, C et D.

Par à Yaoundé, le 14 AVR. 2016

Le Birecteur,

Mah

Mah

Mah

Maksaga Rachania

DIRECTION

DIVISION DES EXAMENS

B.P.: 13904 - YAOUNDE Tél.: +237 222 30 55 66 - Fax: +237 222 30 55 67 e-mail: officebaccam@obc.cm - Site web: www.obc.cm



REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix-Travail-Patrie

HORAIRES, DUREES ET COEFFICIENTS DES EPREUVES DU BACCALAUREAT DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL

Série E : Mathématiques et Techniques

<u>Session 2016</u>

EPREUVES PRATIQUES TRAVAUX PRATIQUES ET COMMANDE NUMERIQUE

DATES	HORAIRES	EPREUVES	DUREE	COEFFI- CIENTS
Du mardi 24 au vendredi 27 mai 2016	08Н00 – 09Н00	Analyse de Fabrication	1H	1
	10H00 – 12H00	Pratique d'Usinage / Contrôle de Qualité	2Н	2

'exte de référence :

rrêté N° 25/C/20/MINEDUC/SG/IGP/ESG/DEXC du 23 Avril 1999 modifiant certaines dispositions des arrêtés l° 17/B1/10431 et N° 07/C/20/MINEDUC/SG/IGP/ESG/DEXC des 31 Mars 1995 et 15 Février 1996 définissant les preuves des Baccalauréats de l'Enseignement Secondaire Général.

Fait à Yaoundé, le 14 AVR. 2016

Le Drecteur,

All Marie Maria Mar

DIRECTION

DIVISION DES EXAMENS



REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix-Travail-Patrie

B.P.: 13904 - YAOUNDE Tél.: +237 222 30 55 66 - Fax: +237 222 30 55 67 e-mail: officebaccam@obc.cm - Site web: www.obc.cm

HORAIRES, DUREES ET COEFFICIENTS DES EPREUVES DU BACCALAUREAT

Série E: Mathématiques et Techniques

Session 2016

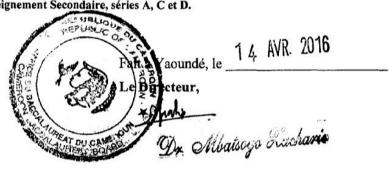
	EPI	REUVES OBLIGATOIRES		
DATES	HORAIRES	EPREUVES	DUREE	COEFFI- CIENTS
	007700 117700	Littérature/Culture Générale*	3H	1
Mardi 31 mai 2016	08H00 - 11H00	Philosophie*	3Н	2
	13H00 - 15H00	Langue Française*	2H	1
	15H30 - 17H30	Education Physique et Sportive Théorique ⁽¹⁾	2H	2
Mercredi 01	08H00 - 12H00	Mathématiques	4H	4
juin 2016	13Н00 – 16Н00	Anglais	3Н	2
	08H00 - 12H00	Physique et Chimie	4H	4
Jeudi 02 juin 2016	13H00 - 15H00	Histoire ou Géographie	2H	1
2010	15H30 - 17H30	Education à la Citoyenneté et à la Morale	2H	2
Vendredi 03 juin 2016	08H00 - 12H00	Construction Mécanique	4H	3
	13H00 - 14H00	Informatique théorique	1H	2

NB * Le candidat composera en français (littérature/culture générale et langue française) ou en philosophie.

(1) Tout candidat n'ayant pas de notes en EPS pratique ou théorique sera déclaré refusé.

<u>l'extes de référence</u>:

- Arrêtés n° 08/C/25/MINEDUC/SG/IGP/ESG/ESTP du 16 Février 1996 définissant les épreuves du Baccalauréat ESG et n° 25/C/20/MINEDUC/SG/IGP/ESG/DEXC du 23 Avril 1999 modifiant certaines dispositions des arrêtés n° 17/B1/10431 et n° 07/C/20/MINEDUC/SG/IGP/ESG/DEXC des 31 Mars 1995 et 15 Février 1996 définissant les épreuves des Baccalauréats de l'Enseignement Secondaire Général.
- Arrêté nº 37/11 MINESEC/IGE/IP-INFO DU 21 février 2011 portant organisation de l'épreuve d'informatique aux examens officiels de l'Enseignement Secondaire.
- Décision n° 88/12 MINESEC/SG/IGE/IP-INFO du 20 mars 2012 portant définition de l'épreuve d'Informatique au Baccalauréat de l'Enseignement Secondaire, séries A, C et D.



DIRECTION

e-mail: officebaccam@obc.cm - Site web: www.obc.cm

DIVISION DES EXAMENS

B.P.: 13904 - YAOUNDE Tél.: +237 222 30 55 66 - Fax: +237 222 30 55 67



REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix-Travail-Patrie

Paix-IIavai

HORAIRES, DUREES ET COEFFICIENTS DES EPREUVES DU BACCALAUREAT DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL

Série TI: Technologies de l'Information

Session 2016

	EF	PREUVES OBLIGATOIRES		
DATES	HORAIRES	EPREUVES	DUREE	COEFFI- CIENTS
	007700 117700	Littérature ou Culture Générale*	3Н	1
Mardi 31 mai	08H00 - 11H00	Philosophie *	3Н	2
2016	13H00 - 15H00	Langue Française*	2H	1
	15H30 - 17H30	Education Physique et Sportive Théorique ⁽¹⁾	2Н	2
	08H00 - 12H00	Mathématiques	4H	4
Mercredi 01 juin 2016	13Н00 – 16Н00	Anglais	3Н	2
Julii 2010	16Н30 – 17Н30	Economie d' Entreprise	1 H	2
	08H00 - 11H00	Physique	3Н	2
Jeudi 02 juin	13H00 - 15H00	Histoire ou Géographie	2Н	1
2016	15H30 - 17H30	Education à la Citoyenneté et à la Morale	2Н	2
	08H00 - 10H00	Sciences de la Vie et de la Terre	2Н	1
Vendredi 03 juin 2016	10H30 - 12H30	Système d'Information	2H	4
Jum 2010	13Н30 – 16Н30	Etude de cas	3Н	4

<u>NB</u> :* Le candidat composera en français (littérature/culture générale et langue française) ou en philosophie (1)Tout candidat n'ayant pas de notes en EPS pratique ou théorique sera déclaré refusé.

Texte de référence :

 Décision Nº 873/12/MINESEC/SG/IGE/IP-INFO du 10 décembre 2012 portant définition des épreuves au Baccalauréat de l'Enseignement Secondaire Général, série Technologies de l'Information (TI).

- Arrêtés n° 08/C/25/MINEDUC/SG/IGP/ESG/ESTP du 16 Février 1996 définissant les épreuves du Baccalauréat ESG et n° 25/C/20/MINEDUC/SG/IGP/ESG/DEXC du 23 Avril 1999 modifiant certaines dispositions des arrêtés n° 17/B1/10431 et n° 07/C/20/MINEDUC/SG/IGP/ESG/DEXC des 31 Mars 1995 et 15 Février 1996 définissant les épreuves des Baccalauréats de l'Enseignement Secondaire Général.

Décision N° 873/12/MINESEC/SG/IGE/IP-INFO du 10 décembre 2012 portant définition des épreuves au Baccalauréat de l'Enseignement Secondaire Secondaire, série Technologies de l'Information (TI).

Fair Yaoundé, le 14 AVR. 2016

e Directeur,

10) Matisogo Kachu